



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ambition sur la révision de la législation européenne sur le bien-être animal

Question écrite n° 10087

Texte de la question

Mme Sandra Regol interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la révision de la législation européenne sur le bien-être animal sur une proposition de l'association Humaine Society International - Europe. Les sondages se succèdent et se ressemblent, démontrant combien l'opinion publique est en demande d'une législation plus respectueuse du bien-être des animaux de ferme : près de 84 % des citoyens européens estiment qu'ils devraient être mieux protégés qu'ils ne le sont actuellement. Les rapports de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sont unanimes sur l'incompatibilité entre le bien-être des animaux d'élevage et le système agricole intensif. À cela s'ajoute des problématiques dont souffrent de plus en plus les territoires : pollutions des sols, raréfaction des ressources en eau, lutte contre l'influenza aviaire, surendettement des éleveurs, etc. La révision européenne en matière de bien-être animal doit être l'occasion d'anticiper les mutations de l'élevage de demain et la France se doit d'y jouer un rôle central. Mme la députée souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir des normes minimales plus élevées en matière de bien-être animal dans le cadre de la révision de la législation européenne sur le bien-être animal. Elle voudrait également savoir dans quelle mesure le bien-être des animaux d'élevage sera pris en considération dans le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Regol](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10087

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6671

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)